

TECHNOLOGIE DU GÉNIE DU BÂTIMENT (221.C0)



Alternance travail-études – Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Effectuer la conception simple de systèmes MEP*.
- Sous supervision, à l'aide d'appareils de mesure, vérifier le fonctionnement des circuits de commandes électriques, faire fonctionner et entretenir les systèmes MEP* simples.
- Effectuer des dessins techniques de systèmes MEP* à la main ou à l'aide du logiciel AutoCAD.
- Sous supervision, relever l'information, les mesures dimensionnelles, les quantités de matériaux à partir des plans et devis et vérifier la conformité des travaux.
- Communiquer de façon professionnelle, autant à l'oral qu'à l'écrit.

Après deux années d'études (stage 2)

S'ajouteront aux compétences de la première année d'études :

- Effectuer la conception technique des systèmes MEP*.
- Réaliser des schémas de contrôle et rédiger des séquences de contrôle.
- Planifier l'entretien des systèmes MEP*, effectuer l'entretien mécanique et faire des recommandations.
- Effectuer la modélisation de systèmes mécaniques et de plomberie à l'aide du logiciel Revit MEP*.
- Sous supervision, surveiller des travaux sur un chantier ou dans un bâtiment.
- Inspecter des installations de systèmes MEP* et faire des recommandations.
- Sous supervision, participer à l'estimation d'un projet.



TECHNOLOGIE DU GÉNIE DU BÂTIMENT (221.C0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

ÉTÉ 2023 : 26 mai au 20 août

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Stage rémunéré

Avantages

Pour l'étudiante et l'étudiant :

Vivre une expérience de travail reliée au programme d'études.

Valider un choix de carrière.

Améliorer les perspectives d'embauche.

Pour l'employeur :

Recruter une main d'œuvre motivée.

Assurer la relève.

Bénéficier d'un crédit d'impôt. (si admissible)

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps complet au Cégep de Rimouski à l'hiver 2023.
- Poursuivre les études au Cégep de Rimouski au trimestre d'automne 2023.
- La carte ASP est souvent exigée par les employeurs. Elle est donc un atout majeur.

Au premier trimestre, avoir réussi :

| | |
|------------|--------------------------------|
| 201-223-RK | Compléments de mathématiques I |
| 203-10C-RK | Énergie et fluide |
| 221-10C-RK | Insertion professionnelle |
| 221-11C-RK | Plans et bâtiments |
| 221-12C-RK | Projet résidentiel |
| 221-13C-RK | Mise en marche de systèmes I |

Au second trimestre, être inscrit à :

| | |
|------------|---------------------------------|
| 201-224-RK | Compléments de mathématiques II |
| 221-21C-RK | Systèmes mécaniques du bâtiment |
| 221-23C-RK | Mise en marche de systèmes II |
| 221-24C-RK | Projet multilogement |
| 242-20C-RK | Dessin de systèmes I |
| 311-203-RK | Santé et sécurité au travail |

Pour être admissible au deuxième stage :

- Un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »



Ton implication

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.